



De: Andreas Büscher et Bente Sivertsen

QUESTIONNAIRE

Enquête sur la situation des soins infirmiers et obstétricaux dans les pays de la Région européenne de l'OMS 2008



QUESTIONNAIRE

Enquête sur la situation des soins infirmiers et obstétricaux dans les pays de la Région européenne de l'OMS 2008

Andreas Büscher et Bente Sivertsen

Les demandes concernant les publications du Bureau régional sont à adresser à :

Service des publications

Bureau régional de l'OMS pour l'Europe

Scherfigsvej 8

DK-2100 Copenhague Ø, Danemark

Vous pouvez également remplir un formulaire de demande de documentation, d'informations sanitaires ou d'autorisation de reproduire/traduire sur le site Web du Bureau régional (http://www.euro.who.int/PubRequest?language=French).

Organisation mondiale de la santé 2008

Tous droits réservés. Le Bureau régional de l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé accueillera favorablement les demandes d'autorisation de reproduire ou de traduire ses publications, en partie ou intégralement.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent, de la part de l'Organisation mondiale de la santé, aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, territoire, ville ou zone, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières ou limites. Les lignes en pointillé sur les cartes représentent des frontières approximatives dont le tracé peut ne pas avoir encore fait l'objet d'un accord définitif.

La mention d'entreprises et de produits commerciaux n'implique pas que ces entreprises et produits commerciaux sont agréés ou recommandés par l'Organisation mondiale de la santé, de préférence à d'autres, de nature similaire, qui ne sont pas mentionnés. Sauf erreur ou omission, une majuscule initiale indique qu'il s'agit d'un nom déposé.

L'Organisation mondiale de la santé a pris toutes les dispositions voulues pour vérifier les informations contenues dans la présente publication. Toutefois, le matériel publié est diffusé sans aucune garantie, expresse ou implicite. La responsabilité de l'interprétation et de l'utilisation dudit matériel incombe au lecteur. En aucun cas, l'Organisation mondiale de la santé ne saurait être tenue responsable des préjudices subis du fait de son utilisation. Les opinions exprimées par les auteurs, rédacteurs et groupes d'experts ne reflètent pas nécessairement les décisions de l'Organisation mondiale de la santé ou la politique arrêtée par cette dernière.

Infirmiers et sages-femmes : un atout pour la santé

Enquête sur la situation des soins infirmiers et obstétricaux dans les pays de la Région européenne de l'OMS

En 2000, les ministres de la Santé de la Région européenne de l'OMS ont adopté la Déclaration de Munich « les infirmiers et les sages-femmes : un atout pour la santé » lors de la deuxième Conférence ministérielle de l'OMS sur les soins infirmiers et obstétricaux tenue à Munich (Allemagne). La Déclaration de Munich est, en Europe, l'un des principaux documents internationaux énonçant des politiques qui soit explicitement consacré aux défis actuels de la santé publique, et à la contribution potentielle des infirmiers et des sages-femmes à leur résolution.

Dans la Déclaration de Munich, les ministres de la Santé soulignent que les infirmiers et les sagesfemmes constituent un atout politique et social important, sont une ressource pour la santé publique et assurent l'offre de services de santé de qualité, accessibles, équitables, rationnels et adaptés tenant compte des droits et des besoins changeants des individus. L'application des principes de la Déclaration de Munich a été évaluée à deux reprises par le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe. La première enquête a été réalisée en 2001 et a permis de mettre en évidence des résultats plutôt décevants ainsi que des progrès limités en ce qui concerne la mise en œuvre de mesures et la concrétisation, au sein des systèmes de santé, des conditions adéquates permettant aux infirmiers et aux sages-femmes d'exploiter leur plein potentiel. La deuxième enquête de 2004, en revanche, a permis de recenser de véritables changements à cet égard. Cependant, des obstacles et des problèmes persistent. Les pays doivent, en outre, faire face à de nouveaux défis de santé publique depuis ces dix dernières années, et demandent une action de la part des décideurs en matière de soins de santé et du secteur des soins infirmiers et obstétricaux.

La présente enquête vise à sonder la situation des soins infirmiers et obstétricaux près d'une décennie après la Déclaration de Munich, et à recenser les domaines nécessitant une plus grande reconnaissance internationale et l'élaboration de stratégies. Pour ce faire, cette enquête réalisée par le Programme des soins infirmiers et obstétricaux du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe prend en compte des statistiques internationales ainsi que des données qualitatives et quantitatives fournies par les ministères de la Santé et les Associations nationales d'infirmiers/sages-femmes par le biais de ce questionnaire.

Vous pouvez télécharger le questionnaire à partir du site Web de l'OMS, ou demander une version électronique du document par courriel au Programme des soins infirmiers et obstétricaux du Bureau régional de l'Europe à Copenhague. Le questionnaire est disponible en français, en allemand, en anglais et en russe. Pour des raisons pratiques et afin de faciliter l'analyse des données, nous vous recommandons de bien vouloir remplir la version électronique du questionnaire. Néanmoins, vous pouvez également imprimer le document, le remplir et nous le renvoyer par fax ou par courrier à l'adresse suivante :

Bureau régional de l'OMS pour l'Europe Programme des soins infirmiers et obstétricaux c/o Bente Sivertsen Conseillère régionale pour les soins infirmiers et obstétricaux Scherfigsvej 8 DK-2100 Copenhague Ø Danemark

E-mail: bes@euro.who.int

Téléphone: +45 3917 1355 Téléfax: +45 3917 1862.

Nous vous remercions de votre soutien à cette importante enquête.

Veuillez noter que, dans certains pays de la Région européenne, « infirmiers » et « sages-femmes » sont deux professions bien distinctes, alors que dans d'autres, les soins obstétricaux sont une spécialisation des soins infirmiers. Si les infirmiers et les sages-femmes sont deux spécialités distinctes, veuillez remplir ce questionnaire séparément pour les deux professions.

	1. Volonté et	engagement politique	S
	e question d'ordre général vise à recenser le ciations professionnelles.	s débats politiques au	niveau des pouvoirs publics et des
	stion	Réponse	
a)	Les pouvoirs publics ont-ils fait des déclarations en ce qui concerne les soins infirmiers et/ou obstétricaux ?	□ Oui	□ Non
	1. Dans l'affirmative, quel genre de déclarations et à quel sujet ?		
b)	Les associations nationales d'infirmiers et/ou de sages-femmes sont-elles intervenues pour obtenir et/ou impulser un engagement de la part des pouvoirs publics et/ou de la société ?	□ Oui	□ Non
	1. Dans l'affirmative, comment cela a-t-il été fait ?		
	2. Dans la négative, a-t-on l'intention de le faire et quels sont les obstacles qui empêchent de le faire ?		
Commentaires et observations supplémentaires.			

Page 5

Questionnaire - Enquête sur la situation des soins infirmiers et obstétricaux dans les pays de la Région européenne de l'OMS 2008

2. Les défis de la santé publique dans les pays de la Région européenne de l'OMS

Les politiques relatives aux ressources humaines pour la santé dépendent dans une large mesure des défis auxquels font face actuellement les pays en matière de santé publique, et de ceux auxquels ils devront être confrontés à l'avenir. Cette question doit permettre d'en savoir davantage sur les défis des différents pays dans ce domaine, et de sonder leur influence sur les politiques en matière de soins infirmiers et obstétricaux

Costellicaum.		T		
Que	stion	Réponse		
a)	Selon vous, quels sont les principaux défis de santé publique auxquels est	□ Nombre croissant de personnes atteintes de maladies chroniques		
	confronté votre pays ? (Veuillez cocher	□ Accès à des soins de santé primaires		
	les cases adéquates et, si possible, les	☐ Assurer un effectif adéquat de professionnels de santé		
	classer par ordre d'importance dans	dans les systèmes de soins de santé		
	votre pays en les numérotant.)	☐ Aggravation des inégalités sanitaires		
	voire purpo en res maniere cuino.	☐ Besoin croissant de soins à long terme		
		□ Maladies transmissibles		
		☐ Expatriation des professionnels des soins de santé		
		☐ Financement adéquat des soins de santé		
		☐ Élaboration d'un système de soins de santé viable		
		□ Nombre croissant de personnes atteintes de problèmes		
		de santé mentale		
		☐ Risques liés à l'hygiène de l'environnement		
		☐ Risques liés à la santé de la mère et de l'enfant		
		□ Maladies non transmissibles		
		□ Traumatismes		
		□ Autre (précisez) :		
b)	Les infirmiers et les sages-femmes ont-	□ Nombre croissant de personnes atteintes de maladies		
	ils un rôle particulier à jouer afin de	chroniques		
	relever ces défis ? Dans l'affirmative,	☐ Accès à des soins de santé primaires		
	dans quels domaines? (Veuillez cocher	Assurer un effectif adéquat de professionnels de santé		
	toutes les cases appropriées.)	dans les systèmes de soins de santé		
		☐ Aggravation des inégalités sanitaires		
		 □ Besoin croissant de soins à long terme □ Maladies transmissibles 		
		☐ Expatriation des professionnels des soins de santé		
		☐ Financement adéquat des soins de santé		
		☐ Élaboration d'un système de soins de santé viable		
		□ Nombre croissant de personnes atteintes de problèmes		
		de santé mentale		
		☐ Risques liés à l'hygiène de l'environnement		
		☐ Risques liés à la santé de la mère et de l'enfant		
		☐ Maladies non transmissibles		
		□ Traumatismes		
		□ Autre (précisez) :		
		/		

3. Législation et réglementation professionnelle en matière de soins infirmiers et/ou obstétricaux

La manière dont les infirmiers et les sages-femmes peuvent contribuer, au sein d'un pays, aux besoins du système de santé dépend dans une large mesure de la législation et de la réglementation régissant et organisant la pratique professionnelle. La législation et la réglementation permettent de déterminer qui pourra exercer la profession d'infirmier et de sage-femme, et d'établir le champ d'activité caractérisant la performance professionnelle.

Les précédentes enquêtes sur la situation des soins infirmiers et obstétricaux dans la Région européenne de l'OMS ont permis de recenser plusieurs faiblesses empêchant les infirmiers et les sages-femmes d'exploiter leur plein potentiel, à savoir le manque de ressources financières dans ce domaine, ainsi que les difficultés rencontrées lors de la définition de leur rôle respectif.

Cependant, beaucoup de pays ont fait état de progrès particulièrement positifs, abandonnant la définition des rôles selon l'usage au profit d'une définition établie par législation. Dans cette enquête, l'accent devrait être mis sur le mode de définition du rôle des infirmiers et/ou des sages-femmes. En outre, il serait souhaitable d'avoir un aperçu plus détaillé des définitions existantes et du champ d'activité professionnelle dans les différents pays. Par conséquent, nous demandons explicitement que soient incluses ou jointes la définition et la législation relatives aux soins infirmiers et obstétricaux dans votre pays, si celles-ci sont disponibles en français, allemand, anglais ou russe.

	s, si cenes-ci sont disponibles en français, ai estion	Répo	
a)	Comment définit-on le rôle d'un infirmier et/ou d'une sage-femme ?	0 0	Par législation Selon l'usage Par la pratique
b)	Quelle est la définition d'un infirmier/d'une sage-femme dans votre pays ? (Vous pouvez joindre un fichier ou préciser une adresse Internet dans votre réponse.)		
c)	Quel est le champ d'activité professionnelle des infirmiers et des sages-femmes de votre pays ? (Veuillez cocher toutes les cases appropriées.)	0 0 0 0 0 0 0 0	Promotion de la santé Soins hospitaliers Soins en maison de repos Soins à domicile Soins de santé de proximité/publique Aide au traitement médical Rôle indépendant dans les régimes de traitement Prescription de médicaments/d'appareils fonctionnels, etc. Prise en charge de cas Conseil et information aux patients Autre (précisez) :
d)	Qui est responsable de la réglementation en matière de soins infirmiers et obstétricaux ? (Veuillez cocher toutes les cases appropriées.)	0 0 0	Organisme professionnel autoréglementaire Ministère national de la Santé Autorités sous-nationales/fédérales/régionales Organe interdisciplinaire au sein du système de soins de santé Autre (précisez) :
e)	Quels aspects sont couverts par le cadre législatif régissant les soins infirmiers et obstétricaux dans votre pays ? (Veuillez		Définition et champ d'activité d'un organe de réglementation Définition de soins infirmiers/obstétricaux

européenne de l'	OMS	2008
------------------	-----	------

curopecinic de l'Olvis 2006	
cocher toutes les cases appropriées.)	o Rôle des infirmiers/sages-femmes
	o Catégories/niveaux des infirmiers/sages-femmes
	o Conditions d'admission aux programmes de
	formation professionnelle de base dans le
	domaine des soins infirmiers et obstétricaux
	(telles que l'âge et le nombre d'années d'étude)
	o Durée de la formation de base
	o Conditions d'obtention de
	l'agrément/l'autorisation/l'inscription pour
	pratiquer en tant qu'infirmier/que sage-femme
	o Conditions de maintien de
	l'agrément/l'autorisation/l'inscription pour
	pratiquer en tant qu'infirmier/que sage-femme
	o Normes en matière de formation
	o Normes en matière de pratique
	o Formation continue/spécialisation
	o Normes en matière de conduite/discipline
	o Autre (précisez) :
f) A-t-on l'intention de modifier le cadre	□ Oui □ Non
législatif existant ?	
1. Dans l'affirmative, pour quelles	
raisons?	
Les infirmiers et les sages-femmes sont-ils	
conscients de leur potentiel ? Selon vous,	
quelle est l'autoperception professionnelle ?	

Page

Questionnaire - Enquête sur la situation des soins infirmiers et obstétricaux dans les pays de la Région européenne de l'OMS 2008

4. Formation de base, co	ontinue et supérieure	9
--------------------------	-----------------------	---

La formation de base et continue des infirmiers et des sages-femmes est l'un, sinon le principal, facteur contribuant à la réalisation de leur plein potentiel dans les systèmes de soins de santé. Le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe a lancé une Stratégie pour la formation de base des infirmiers et des sages-femmes, ainsi que pour leur formation continue. Les années précédentes, la mise en œuvre de la stratégie pour la formation de base a été évaluée par la méthodologie d'analyse prospective. Cette année, l'évaluation sera incluse dans la présente enquête.

	e, i evaluation sera meruse dans la presente	
Que	stion	Réponse
a)	Combien d'années d'études sont nécessaires pour s'inscrire à un programme de formation de base pour infirmiers et/ou sages-femmes ?	
b)	Quel est le niveau de qualification professionnelle après avoir terminé avec succès la formation de base ?	☐ Qualification professionnelle :☐ ☐ Université (ou établissement équivalent d'enseignement supérieur)
c)	Quel est le statut des étudiants durant leur formation de base ?	 □ Employés d'un service de soins de santé □ Étudiants □ Autre (précisez) :
d)	Caractéristiques du programme de formation de base des infirmiers/sages-femmes. (Veuillez cocher toutes les cases appropriées.)	 Fondé sur la recherche/des preuves scientifiques et factuelles Fondé sur les compétences Compétences liées à la pratique hospitalière Compétences liées à la pratique dans les services de proximité Compétences liées à la pratique en milieu institutionnel de longue durée Autre (précisez) :
e)	Est-ce que le cadre de la formation théorique et pratique de base est officiellement accrédité ?	□ Oui □ Non
f)	La formation théorique et pratique est- elle assurée par des infirmiers/sages- femmes ?	□ Oui □ Non
	1. Dans l'affirmative, les infirmiers et les sages-femmes sont-ils titulaires d'un diplôme équivalent à celui requis pour les enseignants dans d'autres professions?	□ Oui □ Non
	2. Dans la négative, qui assure la formation théorique et pratique des infirmiers et des sages-femmes dans le domaine des soins infirmiers et/ou obstétricaux ?	

g)	Des départements universitaires/facultés/écoles ont-ils été établis afin de dispenser une formation professionnelle complète aux infirmiers et aux sages-femmes (formation préalable à l'inscription au registre post- scolaire et continue, niveaux maîtrise et doctorat)?	□ Oui □ Non
h)	Comment s'intègrent ces départements dans le système national d'éducation et de soins de santé ?	
i)	Quand est-ce que ces programmes ont-ils été établis ?	
j)	La formation en soins infirmiers et obstétricaux a-t-elle connu des changements importants au cours de ces cinq dernières années au niveau de (veuillez cocher toutes les cases appropriées).	 □ L'enseignement de premier et de deuxième cycles (de base)? □ L'enseignement supérieur? □ La formation continue? □ Aucun changement
k)	Selon vous (expliquez), les besoins du secteur sanitaire en infirmiers et sages- femmes diplômés de l'université seront- ils satisfaits ?	□ Oui □ Non
	1. Quel pourcentage d'infirmiers et de sages-femmes devrait bénéficier de ce niveau de formation ?	
	2. Quel est le pourcentage actuel ?	
1)	Existe-t-il dans votre pays des possibilités d'apprentissage en commun pour les infirmiers, les sages-femmes et les médecins ? Dans l'affirmative, à quel niveau de formation, à quelle échelle ou dans quel domaine en particulier ?	□ Oui □ Non
m)	Existe-il des possibilités de formation interdisciplinaire avec d'autres professions (par exemple, les travailleurs sociaux, les kinésithérapeutes, etc.) ?	□ Oui □ Non

5. Rémunérations, reconnaissance et perspectives de carrière équitables

Afin de pouvoir contribuer dans une large mesure à la résolution des défis actuels de la santé publique, il faut que le développement ou l'avancement professionnel des infirmiers et des sages-femmes se base sur des rémunérations, une reconnaissance et des perspectives de carrière équitables. En 2004, le résultat de l'enquête avait dressé un tableau très hétérogène de la situation. Si, dans certains pays, ces principes du développement professionnel avaient été presque atteints, dans d'autres, les infirmiers et les sages-femmes ne pouvaient pas vivre de leur salaire. Comme les professions d'infirmiers et de sages-femmes sont surtout des professions féminines, la question est de savoir si cet aspect influence les rémunérations, la reconnaissance et les perspectives de carrière et, dans l'affirmative, de quelle manière.

Ouestion		Réponse
a)	Quel est le salaire d'un infirmier et/ou d'une sage-femme ?	
	1. Par rapport à d'autres professions, comment évalueriez-vous le salaire moyen national (lorsque les données sont disponibles) ?	□ Correspond à la moyenne □ Supérieur à la moyenne □ Inférieur à la moyenne
b)	Quelle a été l'évolution au cours de ces cinq dernières années ?	
c)	Quelles sont les perspectives de carrière dans le domaine des soins infirmiers et/ou obstétricaux ?	
d)	Existe-t-il une structure officielle en matière de rémunération et de carrière ? Dans l'affirmative, quels en sont les principes directeurs ?	□ Oui □ Non
e)	Existe-t-il des questions liées au sexe en ce qui concerne cette structure ?	□ Oui □ Non
f)	Existe-t-il, chez les infirmiers et les sages-femmes, une tendance à rechercher de meilleures perspectives de carrière en dehors de leur profession ?	□ Oui □ Non

6	Stratégies	de i	planification	i des	effectifs
v.	Dualegies	uc	piamitucation	ıucs	CIICCUIS

Dans l'évaluation réalisée en 2004 sur les soins infirmiers et obstétricaux, l'effectif réel des pays participants (30 sur 50) se chiffrait à 2,9 millions d'infirmiers et de sages-femmes. Or, seul un nombre limité de pays avait mis en œuvre une stratégie ciblée en matière de ressources humaines. Dans la présente enquête, ce qui nous intéresse particulièrement est de savoir si les raisons justifiant l'absence de stratégie à cet égard (manque de données, de financement, d'évaluation des besoins à venir) ont changé ou sont encore valables.

Citail	ge ou sont encore valuoles.	1	
Ques		Réponse	
a)	Combien d'infirmiers et de sages- femmes qualifiés le pays compte-t-il ?	Sages-tenines .	
b)	De combien d'infirmiers et de sages- femmes se compose l'effectif actuel ?	Sages-femmes :	
c)	Selon les estimations, de combien d'infirmiers et de sages-femmes le système de soins de santé a-t-il actuellement besoin ou aura-t-il besoin à l'avenir?	Infirmiers:	
d)	Au cours de ces dernières années, a-t-on assisté à une hausse ou une baisse importante du nombre d'infirmiers et de sages-femmes qualifiés? Dans l'affirmative, quelles en sont les raisons (départ à la retraite, migration, changement de profession, etc.)?	□ Oui □ Hausse □ Baisse	□ Non
e)	Existe-t-il une politique relative aux effectifs reposant sur des hypothèses explicites quant aux besoins à venir? Dans l'affirmative, veuillez préciser.	□ Oui	□ Non
f)	Existe-t-il une stratégie de planification des effectifs dans votre pays ? Dans l'affirmative, veuillez préciser.	□ Oui	□ Non
g)	Ces stratégies posent-elles problèmes ? Dans l'affirmative, veuillez préciser.	□ Oui	□ Non

h)	Des politiques et des programmes ont-	□ Oui	□ Non
	ils été mis en place afin d'assurer un		
	environnement professionnel favorable		
	à la santé et de qualité pour les		
	infirmiers et les sages-femmes ? Dans		
	l'affirmative, veuillez préciser.		
	- -		

7. Les obstacles empêchant les infirmiers et les sages-femmes d'exploiter leur plein potentiel

Outre le cadre législatif et réglementaire, il existe peut-être d'autres obstacles empêchant les infirmiers et les sages-femmes d'exploiter leur plein potentiel. Les enquêtes réalisées précédemment ont permis de conclure que des systèmes de soins de santé à dominante médicale et des ressources financières insuffisantes constituaient d'importants problèmes à cet égard. Or, d'autres aspects sociaux tels que le rôle des femmes dans la société ou la disponibilité de jeunes désireux d'embrasser la profession d'infirmer ou de sage-femme peuvent s'avérer déterminants.

	minor ou de sage remine peuvent s'averer e	CtC1111111td11tto.			
Ques	stion	Réponse			
a)	Quels sont les obstacles empêchant les infirmiers et les sages-femmes d'exploiter leur plein potentiel ? (Veuillez cocher toutes les cases appropriées.)	 ☐ Systèmes de soins de santé à dominante médicale ☐ Manque de ressources financières ☐ Problèmes liés à la définition de leur rôle professionnel ☐ Autre (précisez) :			
b)	Existe-il des obstacles liés au sexe ? Dans l'affirmative, veuillez expliquer.	□ Oui □ Non			
c)	Existe-il des obstacles liés au statut professionnel ? Dans l'affirmative, veuillez expliquer.	□ Oui □ Non			
d)	Existe-t-il une politique nationale pour le recrutement et le maintien à son poste (rétention) du personnel ? Dans l'affirmative, est-elle sensible aux spécificités des sexes ?	□ Oui □ Non			
e)	Est-ce que les politiques de recrutement d'autres pays (par exemple, les pays d'Europe occidentale qui attirent les infirmiers d'Europe de l'Est) ont un impact sur l'effectif des infirmiers et/ou des sages-femmes de votre pays ?	□ Oui □ Non			
f)	Quel est le rapport approximatif hommes/femmes :	 dans la profession d'infirmer dans le système de soins de santé dans son ensemble 			
g)	Comment le grand public perçoit-il les infirmiers et les sages-femmes ?				
	1. Est-ce que les médias font état de problèmes en ce qui concerne les soins infirmiers et les soins obstétricaux ?	□ Oui □ Non			

8. Prise de décisions à tous les niveaux

Pour renforcer le rôle et la contribution des soins infirmiers et obstétricaux dans les systèmes de soins de santé, il faut que ces deux professions participent à la prise de décisions à tous les niveaux de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques. La manière la plus efficace d'assurer cette participation semble être de nommer un directeur général des soins infirmiers au ministère de la Santé. Les infirmiers et les sages-femmes peuvent également contribuer à la prise de décisions en participant régulièrement et en siégeant aux conseils exécutifs et consultatifs. Dans cette section, nous nous intéressons particulièrement au type de décisions auxquelles participent les infirmiers et les sages-femmes, à savoir celles liées aux questions des soins infirmiers et obstétricaux ou celles concernant les soins de santé en général.

Que	stion	Réponse			
a)	Dans quelle mesure les infirmiers et les sages-femmes sont-ils reconnus comme des parties prenantes aux différents échelons par les pouvoirs publics, et comment participent-ils au processus de prise de décisions au niveau des administrations sanitaires nationales et sous-nationales ?				
b)	Quelle est la contribution actuelle des infirmiers et des sages-femmes au processus de prise de décisions relatives aux questions sanitaires ?				
c)	Quelles stratégies les infirmiers et les sages-femmes adoptent-ils eux-mêmes pour contribuer à la prise de décisions à tous les niveaux ?				
d)	Comment la contribution des infirmiers et des sages-femmes est-elle reçue par les autorités compétentes ? Est-elle prise en compte dans la formulation des politiques ?				
e)	Comment peut-on comparer la participation des infirmiers et des sagesfemmes à la prise de décisions à celle d'autres groupes dans le secteur de la santé ?				
f)	Quelle est l'importance de la participation des infirmiers et des sages-femmes dans la prise de décisions sanitaires dans votre pays (pourcentage du nombre de décisions) ?	 Niveau national :			

Au cours de ces dernières années, des progrès considérables ont été signalés en matière de participation des infirmiers et des sages-femmes dans le développement de la santé publique et des collectivités : leur rôle à cet égard est en effet de plus en plus important. Cependant, plusieurs facteurs limitent cette contribution, comme le manque de ressources financières et de politiques de remboursement pour les services de soins de santé. Une partie non négligeable des soins infirmiers et obstétricaux sont mis en œuvre dans le cadre de programmes et de services axés sur la famille qui, justement, reconnaissent le rôle inestimable des familles dans l'adoption de comportements sanitaires, et la prise en charge des membres de la famille souffrant de problèmes de santé. De tels programmes et services pourraient être assurés, par exemple, par l'infirmier de famille.

assurés, par exemple, par l'infirmier de famille. **Ouestion** Réponse a) Est-ce que les infirmiers et les sages-□ Oui □ Non femmes contribuent aux débats sur les priorités de la santé publique au niveau des pouvoirs publics? Dans l'affirmative, comment? 2. Dans la négative, pourquoi? b) Les infirmiers et les sages-femmes □ Oui □ Non recoivent-ils une formation spéciale dans le domaine de la santé publique et des politiques y afférents? Dans l'affirmative, comment ? 1. Dans la négative, projette-t-on 2. d'inclure la santé publique et les politiques de santé publique dans les programmes de formation? Quelles mesures sont requises pour c) établir/consolider le rôle des infirmiers et des sages-femmes dans le développement de la santé publique et des collectivités? Existe-t-il des programmes ou des □ Oui d) □ Non services de proximité axés sur les familles? Dans l'affirmative, où sont-ils basés? Et quelle en est la structure? Dans la négative, pourquoi de tels 2 programmes et services n'ont-ils pas été créés ? Votre pays a-t-il entièrement ou e) □ Oui □ Non partiellement appliqué le concept de l'infirmier de famille de l'OMS? Dans l'affirmative, dans quelle mesure et quelle en est l'expérience ?

Jaio	aropeemie de l'Ollis 2000					
	2.	Dans la négative, projette-t-on de				
		le faire dans un avenir proche, et a-				
		t-on besoin de tout soutien				
		particulier ?				

	10. Evaluation et qualité des services de soins infirmiers et obstétricaux					
infir	niers	seuls très peu de pays ont signalé avet obstétricaux. Là où de telles mesur à aide d'indicateurs prédéfinis.				
Ques	stion	•	Réponse			
a)	Des mesures ont-elles été prises pour évaluer les services de soins infirmiers et obstétricaux ? Dans l'affirmative,		□ Oui	□ Non		
	1.	qui est chargé de l'évaluation ?				
	2.	a-t-on adopté une législation ou une réglementation sur la qualité de ces services ?	□ Oui	□ Non		
	3.	existe-t-il des normes de pratique professionnelle ? Dans l'affirmative, pouvez-vous fournir quelques exemples ?	□ Oui	□ Non		
	4.	quels indicateurs sont utilisés pour déterminer la qualité de ces services ?				
	5.	si aucune mesure n'a été mise en place, a-t-on l'intention de le faire ?	□ Oui	□ Non		
b)	quali	te-t-il des rapports publics sur la té des soins infirmiers et étricaux ?	□ Oui	□ Non		
	1.	Dans l'affirmative, quels sont les principaux problèmes et progrès dans ce domaine ?				

	11. Base de données sur l	les soins infirmiers et obstétricaux	
raiso de do	ns d'ordre régional, national et internationa	infirmiers et obstétricaux sont nécessaires pour diverse nal. Dans cette section, il est demandé de préciser la bas s soins infirmiers et obstétricaux, et la personne/l'enti- sentation de ces données.	se
Ques	tion	Réponse	
a)	Existe-t-il un registre national des infirmiers ?	□ Oui □ Non	
	1. Dans l'affirmative, qui est chargé de l'administration du registre et de la précision des données reprises ?		
	2. Dans la négative, existe-t-il un autre moyen de contrôler le nombre réel d'infirmiers/sages-femmes dans votre pays ?		
b)	Est-ce que des faits liés aux soins infirmiers et obstétricaux sont-ils inclus dans les statistiques nationales ?	□ Oui □ Non	
	Dans l'affirmative, quel type de données sont incluses, et quels sont les chiffres actuels ?	Nombre d'infirmiers :	
c)	Quelle est la fréquence de mise à jour des bases de données existantes sur les soins infirmiers et obstétricaux ?	□ continue □ tous les ans □ tous les deux ans □ tous les trois ans □ tous les quatre ans □ tous les cinq ans	

L'enquête réalisée en 2004 a permis de révéler que les infirmiers et les sages-femmes de beaucoup de pays entreprenaient leur propre recherche ou participaient à des activités de recherche interdisciplinaire sur les soins de santé. Cependant, seul un nombre limité de pays garantissent un financement régulier de la recherche sur les soins infirmiers et obstétricaux, ou permettent aux infirmiers et aux sages-femmes de poursuivre une carrière dans ce domaine de la recherche.

12. Bases de connaissances et de données factuelles sur les soins infirmiers et obstétricaux

Que	stion	Réponse		
a)	Existe-t-il une stratégie nationale de la recherche dans le domaine des soins infirmiers et obstétricaux? Dans l'affirmative, quels sont les thèmes/sujets couverts?	□ Oui	□ Non	
	1. Quelles institutions soutiennent cette recherche ?			
b)	Les infirmiers et les sages-femmes ont- ils la possibilité de préparer des diplômes de recherche dans leur domaine de spécialité ?	□ Oui	□ Non	
	ou de telles options sont-elles uniquement disponibles dans d'autres disciplines?	□ Oui	□ Non	
	2. ou doivent-ils s'expatrier pour obtenir une formation et poursuivre une carrière dans le domaine de la recherche ?	□ Oui	□ Non	
c)	Quels sont les domaines de recherche qui intéressent les étudiants ?			
d)	S'il n'existe toujours pas d'établissements de recherche sur les soins infirmiers et obstétricaux :			
	1. existe-t-il des liens avec d'autres pays proposant une formation à la recherche ? Dans l'affirmative, veuillez préciser.	□ Oui	□ Non	
	2. existe-t-il d'autres groupes professionnels dans le pays en vue de développer les capacités de recherche ? Dans l'affirmative, veuillez préciser.	□ Oui	□ Non	
e)	Comment les résultats de la recherche sont-ils diffusés dans le pays ?			

	1. Existe-t-il des revues diffusant les résultats de la recherche ? Dans l'affirmative, savez-vous combien ?	☐ Oui ☐ Non 1. Revues professionnelles sur les soins infirmiers et obstétricaux :
	comoten :	Revues académiques/scientifiques sur les soins infirmiers et obstétricaux :
=	f) Des ressources financières sont-elles disponibles pour la recherche sur les soins infirmiers et obstétricaux? Dans l'affirmative, quelle en est la source? (Veuillez cocher toutes les cases appropriées.)	□ Oui □ Non □ Pouvoirs publics □ Sources privées □ Organisations non gouvernementales □ Sociétés commerciales □ Autre (précisez) :

13.	Collaborat	ion int	ternationale	et recomma	ındations	de l'	OMS
-----	------------	---------	--------------	------------	-----------	-------	-----

Au cours de ces dernières années, plusieurs documents sur les soins infirmiers et obstétricaux ont été produits et diffusés par le Programme des soins infirmiers et obstétricaux du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe. Afin d'élaborer un matériel aidant les États membres à formuler des politiques dans ce domaine, il importe de savoir comment ce matériel a été utilisé et de déterminer les besoins à venir en matière de soutien et de recommandations.

Outre l'aide directe apportée par le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, la collaboration entre les pays et diverses organisations au sein des pays s'est avérée efficace. À titre d'exemple, il convient de mentionner les projets de jumelage et les accords de partenariat directs entre des organisations et/ou des pays.

Ques	tion	Réponse	
a)	Est-ce que les recommandations émises par le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe sur les soins infirmiers et obstétricaux, quelles qu'elles soient, ont inspiré l'élaboration de politiques dans ce domaine dans votre pays ? 1. Dans l'affirmative, quelle(s)	□ Oui	□ Non
	recommandation(s) et à quelle fin ?		
b)	Quel soutien serait utile à l'avenir ?		
c)	Quels mécanismes mis en place ont contribué à renforcer la collaboration internationale et les liens avec les homologues d'autres pays ?		
d)	Dans quels domaines la collaboration internationale a-t-elle été particulièrement utile ?		
e)	Quelles organisations ont été les plus utiles ?		

Le Bureau régional de I'OMS pour l'Europe

L'Organisation mondiale de la santé (OMS), créée en 1948, est une institution spécialisée des Nations Unies à qui incombe, sur le plan international, la responsabilité principale en matière de questions sanitaires et de santé publique. Le Bureau régional de l'Europe est l'un des six bureaux régionaux de l'OMS répartis dans le monde. Chacun d'entre eux a son programme propre, dont l'orientation dépend des problèmes de santé particuliers des pays qu'il dessert.

États membres

Albanie

Allemagne

Andorre

Arménie

Autriche Azerbaïdjan

Bélarus

Belgique Bosnie-Herzégovine

Bulgarie

Croatie

Danemark

Espagne

Estonie

Ex-République yougoslave

de Macédoine

Fédération de Russie

Finlande

France Géorgie

Grèce

Hongrie

Irlande

Islande Israël

Italie

Kazakhstan

Kirghizistan

Lettonie

Lituanie

Luxembourg

Malte

Monaco Monténégro

Norvège

Ouzbékistan Pays-Bas

Pologne

Portugal

République de Moldova

République tchèque

Roumanie

Royaume-Uni Saint-Marin

Serbie

Slovaquie Slovénie

Suède

Suisse

Tadjikistan Turkménistan

Turquie

Ukraine

Organisation mondiale de la santé Bureau régional de l'Europe

Scherfigsvej 8, DK-2100 Copenhague Ø, Danemark

Tél.: +45 39 17 17 17 Fax: +45 39 17 18 18 Courriel: postmaster@euro.who.int

Site Web: www.euro.who.int